

## PROCES-VERBAL Du CONSEIL MUNICIPAL du 19 mars 2009

### **ETAIENT PRESENTS :**

MM. BERNIER, MAINGRET (arrivé à 20h20), MM. BOURREAU (départ à 20h00), ROBIN, Mme LE FEVRE, M. BONIN, Mmes CONTE, PILLOT, TALLIER, MM. BERNARD, COTHOUIS, Mmes FERCHAUD, MENARD, M. BEALU, Mme RUAULT, MM. CHARRIER Y., GOULEAU, BROCHARD, CHARRIER M., Mme DUBRAY, MM. MOREAU, PALLUAUD, GIRET, MERCERON, Mme DUFAURET, MM. DUFES, PANNETIER, Mme HENNON, M. BUREAU.

**POUVOIRS :** Mme JARRY donne pouvoir à M. MAINGRET  
M. BOURREAU donne pouvoir à M. BONIN à compter de 20h00  
M. FAGNON donne pouvoir à Mme MENARD  
M. COTILLEAU donne pouvoir à M. COTHOUIS  
Mme ARBOIREAU donne pouvoir à Mme LE FEVRE

**Secrétaire de Séance:** Mme Josette DUFAURET assistée des services de la Ville sous couvert du Directeur Général des Services.

**Assistaient également :** MM. LEGRAND, GROLLEAU, Mlle MOREAU.

☪

Constatant que le quorum de l'assemblée est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

☪

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain.

☪

Selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délibération du 3 avril 2008 (cf. document joint en annexe).

☪

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal 29 janvier 2009 est approuvé à l'unanimité.

☪

**Monsieur le Maire propose un additif et trois modificatifs à l'ordre du jour :**

- Additif : Commune de Bressuire – Fourniture de gaz propane et mise à disposition de matériel de stockage
- Modificatif : Subvention exceptionnelle
- Modificatif : Commune de Bressuire – Réhabilitation des vestiaires et de la tribune du stade Métayer
- Modificatif : Commune de Bressuire – Extension du dojo – Autorisation de signature des marchés de travaux

**Le conseil municipal donne son accord.**

☪

## FINANCES et ECONOMIE

### - BUDGETS ET DIVERS -

#### Décision modificative n°1

(Document remis avec l'ordre du jour)

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

#### Tarification électricité des étals du marché couvert

A ce jour, les étals du marché couvert sont loués sur une base tarifaire tenant compte de l'emplacement et de la grandeur de l'étal. L'électricité nécessaire aux commerçants est prise en charge par la Ville.

Hors, il apparaît que certains commerçants ont installé des équipements utilisant d'importantes consommations d'électricité.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer un tarif complémentaire en fonction de la puissance installée sur chaque étal selon la grille suivante :

	Abonnement	Occasionnel
0 – 999 w	0 €	0 €
1000 w – 1500 w	15 €/trimestre	1,50 €/jour
1501 w – 3000 w	30 €/trimestre	3 €/jour
3001 w – 4500 w	45 €/trimestre	4,50 €/jour
Supérieur à 4500 w	100 €/trimestre	10 €/jour

Cette recette sera encaissée par le régie de recettes du marché couvert.

*Robert BONIN précise qu'il ne s'agit pas d'une augmentation déguisée du tarif des étals, mais de créer une équité entre les commerçants, tous n'étant pas équipés de la même manière. Les commerçants sont déjà informés.*

*Erik BERNARD demande des précisions sur l'impact financier pour la ville.*

*Robert BONIN répond que cela s'équilibre, pour la partie électricité.*

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

#### Subventions exceptionnelles

- Association « La Poterie de Saint-Porchaire » 1 184 €  
(Suite à arrêt maladie de l'animateur)

*Monsieur le Maire précise que la mise à disposition de personnel aux associations La Poterie et Le Grenier sont les dernières mises à disposition de personnel en cours, et qu'aujourd'hui, il est plus sain que le personnel soit pris en charge directement par les associations.*

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

- Collines FM 2 058 €

*Monsieur le Maire précise qu'il s'agit ici d'un rééquilibrage de la subvention à COLLINES FM entre*

*Cœur du Bocage, Delta Sèvre Argent et la Ville de Bressuire, suite à un désengagement partiel du Pays du Bocage lié à la fin de l'aide départementale. La question que Cœur du Bocage prenne directement en charge la subvention totale Ville + Communauté de Communes devra être posée. Robert BONIN rappelle l'existence de la BIRD, et s'interroge sur son maintien.*

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

### **Dissolution de régies de recettes**

Compte tenu de la nouvelle organisation du service de restauration scolaire sur l'ensemble du territoire du grand Bressuire, géré par une seule et unique régie de recettes, il y a lieu de procéder à la dissolution des régies de recettes suivantes, qui n'ont plus lieu d'être :

- Régie de recettes pour l'encaissement des produits du restaurant scolaire de la commune associée de Saint-Sauveur
- Régie de recettes pour l'encaissement des produits du restaurant scolaire de la commune associée de Beaulieu
- Régie de recettes pour l'encaissement des produits du restaurant scolaire de la commune associée de Clazay
- Régie de recettes pour l'encaissement des produits du restaurant scolaire de la commune associée de Terves
- Régie de recettes pour l'encaissement des produits du goûter des élèves de l'école maternelle de Terves

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

### **Convention avec l'Etat pour le versement anticipé du FCTVA 2010 dans le cadre du plan de relance**

Parmi les différentes mesures prises par l'Etat pour la relance de l'économie, il est prévu que les collectivités bénéficiant du versement du FCTVA à  $n + 2$  puissent bénéficier dès 2009 du FCTVA sur les travaux 2008 qui aurait dû être versé en 2010.

Pour bénéficier de cette mesure, les collectivités concernées doivent signer une convention avec l'Etat avant le 15 avril 2009, par laquelle elles s'engagent à réaliser en 2009 un montant d'investissement d'un montant supérieur d'au moins 1 € à la moyenne des investissements 2004-2007. Les dépenses retenues sont toutes celles des comptes 20, 21 et 23, tous budgets confondus, et que celles-ci soient soumises ou non au FCTVA.

Ainsi, pour 2009, le montant de l'investissement à réaliser, y compris les fonds de concours est de 4 539 833 €.

Le montant du FCTVA qui sera reversé à la Commune, sur les investissements de 2008 sera d'environ 800 000 € qui devront faire l'objet d'une affectation sur des dépenses d'investissement.

Il est à noter que si, début 2010, le montant effectif des investissements est conforme à la convention, la Ville percevra ensuite tous les ans le FCTVA à  $n + 1$ . Dans le cas contraire, la Ville ne percevra pas de FCTVA en 2010 et le percevra ensuite l'année  $n + 2$ .

*Robert BONIN présente la moyenne calculée par la Préfecture sur la période 2004 à 2007 qui se monte à 4 539 832 € ; En 2009, il est inscrit 5 736 000 €, nous sommes donc largement au dessus de la moyenne. Le FCTVA reversé représentera environ 800 000 €  
Monsieur le Maire précise que ces 800 000 € seront affectés lors d'une DM à un prochain Conseil Municipal sur des projets qui se réaliseront en 2009.*

*Christophe BEALU demande si l'enveloppe prévue au BP 2009 va être consommée.*

*Monsieur le Maire répond qu'en raison des difficultés liées à la disponibilité des services et aux procédures administratives, la réalisation ne peut s'étaler sur les années suivantes. C'est pourquoi il faudra affecter ces 800 000 € à des opérations de voirie ou d'entretien qui sont moins longues à conduire que des constructions neuves. Il s'agit bien de 800 000 € supplémentaires à ajouter au budget primitif.*

*Robert BONIN rappelle que les services sont mutualisés pour la commune et Cœur du Bocage et qu'en raison de gros dossiers communautaires, les services sont quelque fois surchargés et que des travaux doivent donc être échelonnés.*

*Monsieur le Maire rappelle l'utilisation des autorisations de programmes et crédits de paiement permettant de lancer les procédures et de différer ainsi l'inscription des crédits.*

*Michel PANNETIER se fait bien préciser par le maire que si le montant mentionné sur la convention n'était pas atteint, il n'y aurait pas de FCTVA en 2010, mais que les travaux réalisés sur les crédits reportés sont aussi pris en compte.*

*Christophe BEALU s'inquiète d'un manque de moyens humains pour traiter les dossiers techniques.*

*Monsieur le Maire répond que lorsqu'un dossier est confié à un architecte, il faut néanmoins être sur le terrain, S'il y a actuellement une charge importante de travaux avec le théâtre et le centre nautique, il n'y aura pas de nécessité ensuite pour pérenniser un emploi de technicien supplémentaire, mais le renfort par un emploi administratif est à examiner.*

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

### **Demande de subvention pour les travaux du 1 Boulevard Nérison – Bâtiment principal**

Les bâtiments du 1 boulevard Nérison sont répartis entre la Commune de Bressuire pour le bâtiment principal et Coeur du Bocage pour le bâtiment annexe.

Des travaux de rénovation de ces bâtiments sont programmés, dans un premier temps sur l'annexe (par Coeur du Bocage) et ensuite sur le bâtiment principal (par la Commune).

Les travaux sont susceptibles de bénéficier de financements importants auprès du Pays pour le CRDD et PROXIMA Pays, de l'Etat pour le FNADT et la DDR et auprès de la DRAC.

Cependant, pour les financeurs, les travaux sur le bâtiment principal et sur l'annexe ne constituent qu'une seule opération, même s'ils sont répartis sur 2 maîtres d'ouvrage.

Il est donc nécessaire de déposer un dossier commun de demandes de subventions auprès des différents financeurs.

Coeur du Bocage a décidé de solliciter ces subventions par Délibération du Bureau Communautaire du 13 novembre 2008, pour le bâtiment annexe.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter ces subventions pour le bâtiment principal.

#### Estimation des travaux

-bâtiment principal (ville de Bressuire) :	540 000 € HT
-bâtiment annexe (Coeur du Bocage) :	<u>360 000 € HT</u>
	<b>900 000 € HT</b>

#### **SUBVENTIONS SOLLICITEES**

- CRDD Pays
- PROXIMA Pays
- FNADT
- DDR
- DRAC

*Monsieur le Maire précise que ce bâtiment n'est pas entièrement occupé par l'école de musique, et qu'il pourrait y être créé une « maison des arts », avec l'école de dessin et de peinture gérée par une association. Le taux de subvention attendu est de 70 à 75 % de la dépense, compte-tenu des engagements du Département et du Pays, les bâtiments utilisés par le conservatoire de musique restant municipaux.*

*Josette DUFAURET rappelle que le CDDP et l'Inspection Départementale occupent ce local.*

*Monsieur le Maire répond que ces organismes doivent quitter ces locaux avant le 1<sup>er</sup> septembre 2010, et qu'un travail en commun se fait actuellement. Le Conseil Général ayant renoncé à une extension de ces locaux pour recevoir ces organismes, ceux-ci ont un projet commun de location ou de construction.*

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

### Renouvellement de la ligne de Trésorerie de la Caisse d'Epargne

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la ligne de trésorerie que la ville contracte auprès de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes, aux principales conditions suivantes :

- date d'effet : 14 avril 2009
- durée : 1 an
- montant : 750 000 €
- taux d'intérêt : EURIBOR 1 semaine + marge de 1,20 %
- paiement des intérêts : par mois civil
- frais de dossier : 375 €
- commission d'engagement : 0
- commission de mouvement : 0
- commission de non utilisation : 0

*Robert BONIN précise que l'EURIBOR étant très faible actuellement, cela fait un taux intéressant.*

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

### Admissions en non-valeur

Malgré les poursuites engagées, Monsieur le Comptable du Trésor est dans l'impossibilité de recouvrer des créances de la Commune :

-Etat n° 1/2009                      Budget PRINCIPAL      **269,79 €**

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

### Commune de Bressuire et Communes associées – Contrat de vente de bois sur pied

Afin de régulariser les modalités de vente de bois sur pied sur les propriétés de la Ville de Bressuire, il est proposé un contrat type pour en fixer les modalités :

- désignation de la coupe avec repérage
- fixation du prix au stère et modalité du règlement
- mode d'exploitation et évacuation des produits

Il est proposé au Conseil Municipal :

- un prix de vente de 10 € le stère pour l'année 2009. Ce tarif sera fixé chaque année par délibération du Conseil Municipal.

*Philippe ROBIN précise que les services disposent d'une machine à déchiqueter ce qui permet de*

faire du paillage pour les espaces verts, et que d'autre part, des personnes viennent quelquefois chercher du bois pour le chauffage sur demande du CCAS.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

### **Service des Sports – Tarifs Pass'Sports Loisirs – Semaine du 20 au 24 avril 2009**

#### ⇒ Principe

Organisation d'animations sportives et culturelles assurées par le service des sports durant les vacances de printemps.

#### ⇒ Public

Enfants résidants sur le Grand Bressuire de 11 à 15 ans.

#### ⇒ Période

du 20 au 24 avril 2009 – de 13 h 30 à 17 h 30 avec une sortie toute la journée le mercredi.

#### ⇒ Capacité d'accueil maximum

48 enfants

#### ⇒ TARIFS 2009

- 15 € allocataire CAF ou régime général
- 25 € MSA

#### ⇒ Communication

- diffusion imprimé aux familles par l'intermédiaire des Ecoles et Collèges
- information dans la presse, Internet, panneaux lumineux,
- imprimés à disposer dans les lieux publics

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

## **TRAVAUX et EQUIPEMENTS**

### **Commune de Bressuire – Restauration de la Chapelle St-Cyprien : autorisation de signature des marchés de travaux**

*Robert BONIN rappelle les caractéristiques des marchés de travaux sous la forme de la procédure négociée :*

- Montant estimation des travaux valeur juin 2006 : 320 000 € HT
- Réalisation en une tranche ferme, une tranche conditionnelle
- Décomposition en 6 lots :
  - Lot n° 1 - Maçonnerie (5 candidatures – 5 offres)
  - Lot n° 2 - Electricité – Chauffage (3 candidatures – 2 offres)
  - Lot n° 3 - Menuiseries – Cloisons (3 candidatures – 1 offre)
  - Lot n° 4 - Peintures murales (6 candidatures – 4 offres)
  - Lot n° 5 - Charpente – Couverture (6 candidatures – 6 offres)
  - Lot n° 6 - Plomberie – Sanitaire (1 candidature – 1 offre)

La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet NIGUES de NIORT.

*Robert BONIN évoque ensuite le calendrier lié à cette procédure ainsi que l'état des marchés attribués :*

- Envoi AAPC sur le BOAMP, le 10/06/08
- Remise des candidatures, le 01/07/08
- Sélection des candidatures, le 08/07/08 (1 candidature non retenue pour le lot n° 4 : LAYE Catherine)
- Envoi des DCE, mi-déc par le moe
- Remise des offres, le 19/01/09 à 12 h
- Ouverture des offres, le 19/01/09 à 15 h
- Présentation analyse, le 29/01/09 à 15 h
- Audition des candidats pour négociation, le 05/02/09
- Présentation analyse suite à négociation, le 24/02/09 à 14 h
- CAO, le 24/02/09 à 15 h
- Conseil Municipal du 19/03/09
- Signature des marchés, le 22/03/09
- Transmission au contrôle de légalité, le 25/03/09
- Notification à compter du 25/03/09
- Début des travaux début avril (période de préparation incluse)

### **ETAT DES MARCHES ATTRIBUES**

LOT	ATTRIBUTAIRE	PROCEDURE (DECISION D'ATTRIBUTION)	MONTANT HT du marché	ESTIMATION HT
1 : Maçonnerie	Ent. BENAITEAU Z.A 85700 LES CHATELLIERS CHATEAUMUR	PROCEDURE NEGOCIEE  Commission APPEL D'OFFRES du 24/02/09	TF : 70 193,65 TC : 36 713,63	TF : 69 521,02 TC : 47 000,56
2 : Electricité - Chauffage	SAS FRADIN BRETTON 4 rue J. Mermoz 79308 BRESSUIRE CEDEX		TC : 47 000,00	TC : 53 770,00
3 : Charpente bois : <b>déclaré sans suite pour modifications du cahier des charges.</b>			TC : 54 258,05	
4 : Peintures murales	SA ART 18 rue Belle Vue L 1228 HOWALD LUXEMBOURG		TF : 28 475,00 TC : 1 915,00	TF : 24 247,97 TC : 2 239,74
5 : Charpente couverture	SNTC / ASSELIN ZAC La Mothe des Justices 79100 THOUARS		TC : 62 979,64	TC : 64 264,65
6 : Plomberie sanitaires	SARL AUGER ZA de la Tancherie 79300 BOISME		TC : 2 682,80	TC : 4 698,00

*Robert BONIN ajoute que les travaux devraient débuter au mois d'avril, pour une mise à disposition du bâtiment en septembre prochain.*

*Emmanuelle MENARD intervient pour souligner que l'entreprise SA ART, qui va réaliser la restauration des fresques, a proposé de recevoir des classes et du public afin de leur montrer la façon dont elle travaille.*

**VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

▶ **D'AUTORISER** le Maire à signer les marchés de travaux concernant la restauration de la Chapelle St Cyprien pour un montant total de **249 959,72 € HT soit 298 951,82 € TTC**

▶ **D'INSCRIRE** ces dépenses sur les crédits ouverts au budget.

**Commune de Bressuire – Réhabilitation des vestiaires et de la tribune du Stade Métayer : autorisation de signature des marchés de travaux**

*Robert BONIN rappelle que les travaux concernant les vestiaires et la tribune se décomposent*

comme suit :

### 1. VESTIAIRES

- Réhabilitation de 4 vestiaires et modification accessibilité handicapés
- Création de 2 rampes pour handicapés

### 2. TRIBUNE (datant de 1969)

- Rénovation du hall, des circulations et des portes d'entrée
- Extension et rénovation salle de réunion
- Restructuration des sanitaires avec création WC handicapé
- Toiture et façade : travaux d'étanchéité et ravalement façades

En application des décrets de décembre 2008, réformant le Code des Marchés Publics concernant les seuils de procédure, la commune a recours à la procédure adaptée.

Le montant de l'estimation des travaux est de **647 600 € HT soit 774 529.60 € TTC** (Total options lots 3, 4, 5 et 8 : + 52 950 € HT soit + 63 328 € TTC).

La maîtrise d'œuvre est assurée par les services techniques assistés par le cabinet MEDIAMETRE, Economiste de la construction.

Le marché comporte 11 lots et la date limite de remise des offres était le 09/03/09 à 12h00.

La réunion de la commission des Marchés à Procédure Adaptée pour la présentation de l'analyse des offres par le maître d'œuvre et la proposition d'attribution au représentant du pouvoir adjudicateur s'est déroulée le 17/03/09 à 14h00.

### ETAT DES MARCHES ATTRIBUES

LOT	ATTRIBUTAIRE	PROCEDURE (DECISION D'ATTRIBUTION)	MONTANT TTC	ESTIMATION TTC (%)
1 : Gros oeuvre	LEITE CONSTRUCTION (St Leger de Montbrun)	PROCEDURE ADAPTEE  Commission MAPA du 17/03/09	119 854,33 €	107 640 € (+ 11,3%)
2 : Couverture - Etanchéité	SMAC (Migne Auxences)		80 093,19 €	122 590 € (- 34,7%)
3 : Menuiseries extérieures alu	GONNORD (Cerizay)		63 284,37 € option : 11504.18€	66 378 € (- 4,7%) option : 14 352 € (-19,9%)
4 : Menuiseries intérieures bois	EPRON (Boismé)		22 069,19 € option : 4 215.90 €	24 518 € (- 10%) option : 8 582.49 € (-50,9%)
5 : Serrurerie - Métallerie	SERRURERIE DU BOCAGE (Courlay)		23 650,90 € option: 2 990€	41 860 € (- 43,5%) option : 9 568 € (-69%)
6 : Cloisons sèches – Isolation - Plâtrerie	CHARRIAU (Nueil les aubiers)		26 786,27 €	17 940 € (+49%)
7 : Carrelage - Faïence	SARL MONNEAU (Bressuire)		54 008,36 €	75 348 € (-29%)
8 : Ravalement façades – Peintures extérieures et intérieures - Gradins	La Peinture Bressuiraise (Bressuire)		170 336,84€ options : 3162,55€	221 715 € (- 24%) options : 5 382 € (- 42%)
9 : Electricité	BRUNET MIGNE (Loudun)		15 128,20 €	16 266 € (- 7%)
10 : Plomberie - Sanitaires	SARL AUGER (Boismé)		38 031,08 €	51 548 € (- 27%)
11 : Chauffage - Ventilation	SARL AUGER (Boismé)		48 697,21 €	65 062 € (- 26%)

*Philippe ROBIN regrette que les lots Gros Oeuvre et Etanchéité n'aient pas été attribués à des entreprises locales.*

*Robert BONIN souligne que les entreprises locales ne répondent pas forcément aux appels d'offres lancés par la commune.*

*Monsieur le Maire précise que, de toutes façons, le critère géographique ne peut pas être pris en compte dans le choix de l'entreprise.*

*Marie-Andrée RUAULT s'interroge sur les mesures éventuellement prises par rapport aux dépenses d'eau chaude.*

*Monsieur le Maire explique qu'il avait été envisagé de poser des panneaux solaires, mais qu'ils se révèlent trop lourds pour la toiture.*

*Robert BONIN ajoute que les vestiaires n'étant pas utilisés toute l'année, la rentabilité d'un tel système aurait pu être longue.*

*Monsieur le Maire ajoute que la pose d'un film aurait pu solutionner ce problème mais la toiture n'étant pas plane, le rendement aurait été faible.*

*Il précise que la commune a été très attentive aux installations pour faciliter l'accès aux personnes handicapées.*

*Puis, il ajoute qu'il est cependant envisageable de revoir le problème du chauffe-eau sachant que son utilisation est ponctuelle et que le volume d'eau utilisé est très important.*

*Jean-Pierre DUFES propose la solution des cellules photovoltaïques ou des chauffe-eaux solaires.*

*Monsieur le Maire propose de contacter Monsieur AUGER pour étudier d'éventuelles solutions avec des énergies nouvelles.*

*Monsieur le Maire souhaite également encourager les artisans locaux à répondre aux marchés de la ville bien qu'il soit conscient que les entreprises ne sont pas forcément équipées administrativement pour répondre aux appels d'offres.*

*Robert BONIN ajoute que les entreprises répondent aussi en fonction de leurs agendas qui sont parfois très complets.*

**VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

- ▶ **D'AUTORISER** le Maire à signer les marchés de travaux concernant la réhabilitation de la tribune et des vestiaires du stade Métayer pour un montant total de 722 563 € TTC, honoraires inclus, soit 11% de moins que l'estimation.
- ▶ **D'INSCRIRE** ces dépenses sur les crédits ouverts au budget.

### **Commune de Bressuire – Extension du Dojo : autorisation de signature des marchés de travaux**

Jean-Paul BOURREAU quitte la séance à 19h55 pour raisons personnelles.

*Robert BONIN rappelle qu'il s'agit de l'extension du dojo et des vestiaires de 260 m<sup>2</sup> avec la création d'une deuxième salle d'entraînement :*

- Relance de la procédure après déclaration sans suite de la procédure d'Appel d'offres pour insuffisance de crédits ouverts
- Recours à la procédure adaptée (application décrets de décembre 2008 réformant le Code des Marchés Publics concernant les seuils de procédure)
- Montant estimation des travaux : 234 587 € HT – 280 566 € TTC
- Marché comportant 11 lots
- Maîtrise d'œuvre assurée par le cabinet FARDIN de BRESSUIRE
- Date limite de remise des offres : le 11/03/09 à 12 h
- Réunion de la commission des Marchés à Procédure Adaptée pour présentation de l'analyse des offres par le maître d'œuvre et proposition d'attribution au représentant du pouvoir adjudicateur : le 19/03/09 à 14h

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des lots suivants :

LOT	ATTRIBUTAIRE	PROCEDURE (DECISION D'ATTRIBUTION)	MONTANT TTC	ESTIMATION TTC (%)
1 : Terrassement – VRD	SARL GAUFFRETEAU de NUEIL LES AUBIERS	PROCEDURE ADAPTEE  Commission MAPA du 19/03/09	5 896.88 (option non retenue)	6018 € (option : 4 210 €)
2 : Maçonnerie – Démolition Enduits extérieurs	SARL CLAZAY CONSTRUCTION de BRESSUIRE		99 041.79	99 041 €
3 : Charpente bois	SARL JANNIERE de MORTAGNE SUR SEVRE		42 449.57	41 860 €
4 : Etanchéité	TEP ETANCHEITE de SAUMUR		31 413.42 (option non retenue)	35 521 € (option:8 551 €)
5 : Menuiseries extérieures – fermetures	HERVO ALU de SECONDIGNY		6 757.40 (option : 3 815.24)	7 236 € (option:4 724 €)
6 : Menuiseries intérieures	COUDREAU de BRESSUIRE		3 492.98 (option non retenue)	2 733 € (option:3 554 €)
7 : Plomberie – Sanitaires – Chauffage - Ventilation	SARL AUGER de BOISME		40 664.00	36 956 €
8 : Electricité	CETP de CERIZAY		11 242.40	11 793 €
9 : Plâtrerie - Isolation	VERGNAUD de ST AUBIN LE CLOUD		14 343.75 (option : 730.09 €)	14 711 € (option : 1 100 €)
10 : Carrelage - Faïence	VERGNAUD de ST AUBIN LE CLOUD		10 257.47	11 123 €
11 : Peinture	MC PEINTURE de COULONGES SUR L'AUTIZE		13 156.00 (option : 2 152.80)	13 575 € (option : 1 943 €)

Le montant total des marchés attribués est de : 278 715.66 € TTC (solution de base)  
+ 6 698.13 € TTC (options)

Pour mémoire, l'estimation était de 280 567 € TTC (solution de base) + 7 767 € TTC (options)

*Monsieur le Maire souligne qu'il n'y a que trois entreprises du bocage sur onze.*

*Christophe BEALU s'interroge sur la production d'eau chaude du dojo.*

*Robert BONIN explique que la commune a travaillé avec le Bureau d'Etudes Energie Fluide, qui conseille et envisage différentes possibilités.*

*Monsieur le Maire précise que Monsieur AUGER sera également sollicité pour l'étude d'une installation de production d'eau chaude à partir des énergies nouvelles.*

*Puis, il fait remarquer que les montants du marché sont très justes par rapport à l'estimation.*

*Robert BONIN souligne que cela explique le relancement de la procédure puisque la dernière fois le montant était largement au-dessus de l'estimation.*

*Il rappelle que les travaux se dérouleront de mai à décembre 2009.*

*Monsieur le Maire demande si le dojo fonctionnera normalement malgré les travaux.*

*Pascale FERCHAUD explique que le futur dojo est en construction à côté du dojo actuel et qu'il sera fermé uniquement lors de la jonction des deux bâtiments.*

**VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

- ▶ **D'AUTORISER** le Maire à signer les marchés de travaux concernant l'extension du dojo pour un montant total de 278 715,66 € (solution de base) et 6 698,13 € TTC (options)
- ▶ **D'INSCRIRE** ces dépenses sur les crédits ouverts au budget.

## Commune associée de Terves – Agrandissement de la salle de gymnastique – Autorisation du Maire à signer les avenants aux marchés de travaux (5 lots)

La notification des marchés relatifs aux travaux d'extension de la salle de gymnastique de TERVES est intervenue le 4 décembre 2008.

Il s'agit donc d'autoriser la signature de l'ensemble des lots au Conseil Municipal du 16 octobre 2008 :

- en raison de la relance des deux lots infructueux,
- en raison d'un montant total de marchés attribués supérieur à l'autorisation préalable délivrée par le Conseil Municipal du 22/05/2008.
- en raison que le CCAP doit préciser que les prix du marché sont fermes et actualisables dès que la notification intervient + de 3 mois après la date d'établissement des prix. Elle s'effectue selon les modalités définies également dans le CCAP en fonction d'indices liés à chaque lot, mais aussi en fonction du mois d'établissement des prix (juin 2008).

*Robert BONIN explique, notamment, que la révision des tarifs de tous les lots est rendue nécessaire en raison de deux lots infructueux qui n'avaient donc pas été attribués. Les travaux ont donc démarré trois mois plus tard pour les entreprises choisies. Or une clause du marché indiquait que la révision des prix était possible et serait basée sur l'index de la construction.*

*Robert BONIN confirme à l'assemblée que les tarifs révisés seront communiqués ultérieurement au Conseil Municipal lorsque les index seront connus. Les index suivent le cours du marché et peuvent donc être à la hausse ou à la baisse.*

*Jean-Pierre DUFES précise que les activités sportives se déroulent normalement malgré les travaux.*

**VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

- **D'AUTORISER** la signature d'un avenant au CCAP pour les lots suivants :
  - o Lot n° 1 : Terrassements ; index BT 02
  - o Lot n° 2 : Maçonnerie ; index BT 06
  - o Lot n° 4 : Menuiseries extérieures ; index BT 27
  - o Lot n° 6 : Chauffage ; index BT 40
  - o Lot n° 7 : Electricité ; index BT 47.

## Commune de Bressuire – Fourniture de gaz propane et mise à disposition de matériel de stockage

La Commune de BRESSUIRE envisage de lancer une consultation pour la fourniture de gaz propane et la mise à disposition de matériel de stockage.

Actuellement, nous possédons différents contrats pour chaque site, ce qui ne favorise pas les économies. Il serait donc préférable de mettre cette prestation en concurrence pour optimiser les coûts des 12 sites énumérés ci-après :

Localité	Désignation
Terves	Nouveau stade
Noirterre	Eglise
Noirterre	Vestiaire stade
Bressuire	Vestiaire rugby
Beaulieu	Mairie
Beaulieu	Accueil périscolaire
Noirliu	Salle des fêtes – (église)
Noirterre	Salle des fêtes
Clazay	Salle des fêtes
Breuil Chaussée	Mairie + Eglise + Salle
Beaulieu	Salle polyvalente (sports)
St Sauveur	Salle de gymnastique

Compte tenu du montant réglé pour l'année 2008 (60 000 € TTC pour 12 sites) et du fait que le marché doit être conclu pour une période de 5 ans, il est nécessaire d'avoir recours à une procédure d'appel d'offres ouvert européen (206 000 € HT) avec un délai de publicité de 52 jours qui peut être ramené à 40 jours.

C'est pourquoi, dans l'urgence de ce besoin (remplacement des cuves avant les mois d'été), et en application de la loi n° 2009-179 du 17 février 2009, dans la mesure où les conditions impératives de recours à cette procédure le permettent (définition et étendue des besoins précisément arrêtés ainsi que connaissance du montant prévisionnel précis de la fourniture à engager), une autorisation préalable d'engagement de la procédure de marchés publics correspondante ainsi que de la signature dudit marché est sollicitée auprès de l'assemblée délibérante.

*Robert BONIN souligne que la commune consomme 35 tonnes de propane par an, ce qui est très coûteux. Il ajoute que cette opération pourrait permettre à la commune d'économiser 10 000 € par an, et avec en plus la première année un gain de 6 000 € grâce au retrait des cuves.*

*Philippe ROBIN propose alors d'installer un système de pompes à chaleur pour les bâtiments de petit volume au lieu de chauffer au propane.*

*Robert BONIN explique que la situation est ainsi aujourd'hui, mais qu'il est possible de s'interroger sur les différents modes de chauffage.*

*Philippe ROBIN ajoute qu'un engagement de 5 ans lui paraît très long.*

*Monsieur le Maire ajoute que les changements de système chauffage ne vont pas se faire immédiatement, notamment s'il s'agit de changer la chaudière.*

*Robert BONIN souligne alors qu'il s'agit seulement de décider du lancement de la procédure, mais qu'il sera possible d'étudier différents modes de chauffage.*

*Monsieur le Maire explique que la durée de 5 ans s'avère sans doute nécessaire au vu de la rentabilité de l'installation des cuves.*

*Michel GOULEAU se demande pourquoi le gaz de ville ne peut pas être utilisé.*

*Robert BONIN explique alors que toutes les rues de la ville ne permettent pas d'amener le gaz de ville.*

*Monsieur le Maire propose alors d'adopter le lancement de procédure sur le principe mais de l'affiner et de résoudre le problème avant le mois de juin. Il est nécessaire de réunir la commission Bâtiments Publics, la personne chargée de l'énergie et l'ingénieur pour faire une pré-étude et discuter de ce qui est ou non envisageable.*

Guy MAINGRET arrive à 20h20.

*Monsieur le Maire insiste, avant de procéder au vote, sur le fait qu'il s'agit surtout de valider le principe mais que ce dossier devra être affiné.*

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER** le Maire à engager la procédure de marchés publics, pour un montant estimatif annuel de 50 167 € HT soit 60 000 € TTC (300 000 € TTC pour une période de 5 ans) à signer les marchés avec les titulaires retenus.
- D'INSCRIRE** ces dépenses sur les crédits ouverts au budget.

## URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### Commune de Bressuire – Dénominations de voies – Lotissements Chavignon

*Christian GIRET explique que le Bureau Municipal du 9 février a proposé de dénommer la voie du premier lotissement Chavignon « Allée Lucie Aubrac ».*

*Monsieur le Maire ajoute que cette allée débouche sur une allée privée que les propriétaires refusent, pour le moment, de passer dans le domaine public.*

*Christian GIRET ajoute que son nom prête, de plus, à confusion, car elle se nomme Allée de Boismé alors qu'il existe une Route de Boismé.*

*Le Bureau Municipal du 9 mars a décidé de dénommer la voie du deuxième lotissement Chavignon « Allée Adjudant Pierre MARCHAND ».*

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de **dénommer** :
  - o la voie d'accès au premier lotissement Chavignon « allée Lucie AUBRAC »
  - o la voie d'accès au second lotissement Chavignon « allée Adjudant Pierre MARCHAND »
- de **procéder** à la numérotation.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

### Commune associée de Chambroutet – Bail à construire avec le Comité des Fêtes

Le comité des fêtes de Chambroutet a déposé une demande de permis de construire pour un préau.

Celui-ci serait situé sur le site de Pallain et servirait dans le cadre des manifestations organisées par l'association.

Il a été convenu que la commune établisse un bail à construire au profit du comité des fêtes.

Le terrain est donc loué pendant la période prédéfinie dans le bail, l'association est maître d'ouvrage de la construction et la cèdera à la collectivité à l'issue du bail.

*Jacques BROCHARD souligne l'investissement du Comité des Fêtes au profit de la commune : terrain de tennis, jeux d'enfants, tables de pique-nique et tient à les remercier pour ce nouveau projet. Monsieur le Maire associe le Conseil Municipal à ses remerciements et demande où il se situera exactement.*

*Jacques BROCHARD indique que l'emplacement définitif est dans le prolongement des vestiaires.*

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

### Commune associée de Noirterre – Acquisition d'un terrain appartenant à M. et Mme SIMONNEAU

*Jean-François MOREAU explique que la commune a récemment fait usage de son droit de préemption pour acquérir un jardin de 322 m<sup>2</sup> situé en prolongement du lotissement du Pâtis Ballet.*

M. et Mme Simonneau proposent aujourd'hui de céder à la collectivité un terrain contigu de 325 m<sup>2</sup>.

**CADASTRE: Section 193AV n°178**

**SUPERFICIE : 325 m<sup>2</sup>**

**PRIX : 500 €**

**NOTAIRE : Me Naudin frais à la charge de la commune**

*Jean-François MOREAU souligne que l'objectif à terme est d'acquérir les deux jardins restant afin de réaliser un aménagement par la suite : ces différentes acquisitions doivent permettre de constituer une réserve foncière cohérente afin de faciliter la construction de plusieurs logements et ainsi de densifier le bourg.*

*Monsieur le Maire souligne l'importance de préempter.*

*Jean-François MOREAU ajoute que des négociations sont en cours avec les deux autres propriétaires des terrains.*

*Philippe ROBIN intervient pour souligner l'importance d'être vigilant sur l'utilisation du droit de préemption afin de ne pas laisser passer des terrains qui pourraient être utiles à la réalisation de projets communaux.*

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Commune associée de Terves – Création d'une servitude de passage avec M. Mickaël NOMBALAY**

M. et Mme NOMBALAY ont obtenu un permis de construire pour une maison d'habitation. Celle-ci se situera au Linot sur la parcelle 324AX n°48.

L'accès et la desserte par les réseaux se feront par le village retraite dénommé « les Asphodèles ».

A cette fin une servitude passage pour véhicules et canalisations doit être établie :

- fonds servant : parcelle cadastrée section 324AX n°577 appartenant à la commune,
- fonds dominant : parcelle cadastrée section 324AX n°48 appartenant à M. Nombalay.

L'ensemble des frais de raccordement et les frais de notaire pour l'établissement de la servitude sont à la charge de M. et Mme NOMBALAY.

*Monsieur le Maire demande des explications quant au droit de passage.*

*Pierre BUREAU explique que ses collègues de Terves et lui-même n'étaient pas au courant de ce dossier et ne peuvent pas donner plus d'explications.*

*Guy MAINGRET souhaiterait de nouveau voir le dossier pour pouvoir donner des explications. Il ajoute que seul Christian GIRET et lui appartiennent à la Commission, il propose d'y intégrer les Maires délégués.*

*Les Maires délégués des communes associées expliquent qu'ils ne sont pas consultés sur les permis de construire de leurs communes respectives et s'en étonnent.*

*Monsieur le Maire demande d'intégrer les Maires délégués à la Commission des Permis de Construire lorsqu'ils sont concernés par un permis de construire et cela devra se faire systématiquement.*

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Commune associée de Terves – Extension d'un réseau public d'électricité au lieu-dit « La Gremière » - Approbation de la convention de financement dans le cadre d'une desserte unique**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la réhabilitation d'une grange en maison d'habitation par M. LALU Thibaut et Mlle LAHAYE Eline au lieudit « La Gremière » nécessite l'extension du réseau électrique.

CONSIDERANT que cette extension peut être mise à leur charge dans le cadre d'une desserte unique conformément à l'article L 332-8 du Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT que les parcelles à desservir cadastrées section 324AK n° 98 et 99p situées en zone Nh2 du Plan Local d'Urbanisme ont fait l'objet d'un certificat d'urbanisme délivré le 11/03/09;

CONSIDERANT que cette extension n'aura aucune incidence financière pour la Commune ;

*Monsieur le Maire demande aux élus de Terves s'ils étaient au courant du dossier. Ces derniers répondent par la négative. Monsieur le Maire insiste une nouvelle fois sur l'importance de les*

associer à la Commission des Permis de Construire.

Erik BERNARD souhaite savoir si les réseaux seront enfouis.

Guy MAINGRET se renseignera afin d'informer le Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

Christophe BEALU intervient pour souligner son étonnement et celui de Marie-Andrée RUAULT concernant l'absence des Maires délégués à la Commission Permis de Construire ou qu'ils n'aient pas au moins l'information même si le permis de construire peut être déposé dans les mairies annexes ou auprès des services techniques.

Monsieur le Maire assure qu'il va remédier à cet oubli et insiste sur l'importance de la participation du Maire délégué à la décision concernant l'aménagement de sa commune.

### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

**DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention avec le gestionnaire du réseau de distribution GEREDIS Deux-Sèvres mettant à la charge du bénéficiaire la totalité des frais des travaux et autorisant GEREDIS à les percevoir directement auprès dudit bénéficiaire.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **Attribution au personnel communal des prestations sociales « titres restaurant »**

Il est demandé au Conseil Municipal la reconduction de l'attribution au personnel communal des prestations sociales « Titres Restaurant » pour les exercices de 2009 à 2014, pour un montant individuel de 124 € par agent (montant identique depuis 2005).

Monsieur le Maire explique brièvement que les primes versées aux agents sont en cours de révision et vont être augmentées.

Marie-Andrée RUAULT demande si le montant des titres restaurant restera le même de 2009 à 2014.

Monsieur le Maire explique que la prime versée aux agents est partagée en deux : une prime versée avec le salaire et des titres restaurant. Il explique qu'après avoir discuté avec les représentants du personnel il apparaît que les agents préfèrent une augmentation de leur prime en euros « sonnants et trébuchants » plutôt qu'une augmentation des titres restaurant, ce qui semble effectivement plus avantageux pour l'agent qui peut disposer de cette prime comme il le souhaite.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

### **Modification du tableau des effectifs – Création de poste – Un poste de Rédacteur Territorial à temps complet (Direction des Services Techniques)**

Il a été décidé le recrutement d'un Chargé de Gestion achats/marchés publics rattaché à la Direction des Services Techniques.

Suite au recrutement de M. Pierre RAYMOND, titulaire d'un DUT Gestion des entreprises et des Administrations option petites et moyennes organisations et d'une licence professionnelle Bachelor Sup'Achat, il est demandé l'ouverture d'un poste de Rédacteur Territorial, grade correspondant mieux au concours auquel l'agent sera inscrit.

Un poste de contrôleur de travaux a été ouvert par le Conseil municipal dans sa séance du 18/12/2008. Il sera fermé ultérieurement après avis du CTP.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

## Modification du tableau des effectifs – Création de poste – Tableau d'avancements de grade 2009

Sur proposition du Directeur Général des Services validée par M. le Maire, il est demandé au Conseil municipal de procéder à l'ouverture des postes suivants :

- 1 poste de Rédacteur chef à temps complet
- 2 postes d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 3 postes d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 3 postes d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à temps incomplet 17 h 30/semaine
- 1 poste d'Educateur des APS hors classe à temps complet

*Michel GOULEAU souhaite un rappel du déroulement de la procédure d'avancements de grade 2009.*

*A la demande de Monsieur le Maire, Dominique LEGRAND prend la parole. Ce dernier présente le dispositif qui permet à chaque Directeur de faire part au Directeur Général des Services de son avis concernant chaque agent promouvable tant au titre des avancements de grade que de la promotion interne.*

*Monsieur le Maire estime qu'il convient de ne pas interférer sur la procédure, et rappelle qu'il appartient aux élus de valider ces déroulements de carrière en procédant à l'ouverture des postes évoqués ci-dessus.*

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

## Convention de mise à disposition partielle du Directeur Général des Services à la Communauté de Communes Cœur du Bocage

Dans le cadre des mises à disposition de personnel à la Communauté de Communes Cœur de Bocage, **il est demandé la continuité de la mise à disposition du Directeur Général des Services de la Ville de Bressuire : M. Dominique LEGRAND**

**Nouveau taux : 50%** (au lieu de 60%)  
**Durée : 3 ans**  
**PÉRIODE DU 01/07/2009 AU 30/06/2012**

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

## Convention de mise à disposition partielle de personnel de Direction à la Communauté de Communes Cœur du Bocage

Dans le cadre des mises à disposition de personnel à la Communauté de Communes Cœur de Bocage, **il est demandé la continuité de la mise à disposition du Directeur Général Adjoint des Services de la Ville de Bressuire et Directeur des Finances et du Développement Informatique, M. Jean-Claude GROLLEAU**

**Nouveau taux : 50%** (au lieu de 60%)  
**Durée : 3 ans**  
**Période du 01/07/2009 au 30/06/2012**

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

## Convention de mise à disposition partielle de personnel de Direction à la Communauté de Communes Coeur du Bocage

Dans le cadre des mises à disposition de personnel à la Communauté de Communes Coeur de Bocage, il est demandé la continuité de la mise à disposition du Directeur des Services Techniques, M. Jean-Michel CHARPENTRON

**Taux : 50%** (ancien taux 50%)  
**Durée : 3 ans**  
**Période du 01/07/2009 au 30/06/2012**

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **⊗ Bulletin Municipal – Mosaïque :**

*Christophe BEALU s'interroge sur certains chiffres inscrits au budget 2009 et sur la lisibilité des histogrammes.*

*Monsieur le Maire lui explique qu'un certain nombre d'erreurs a été relevé sur la page des Finances. Il ajoute qu'il semble y avoir un gros problème de distribution du magazine. Une réunion sera organisée afin de résoudre ce problème sur Bressuire ville et sur les communes associées et celui de la rédaction des articles.*

*Marie-Andrée RUAULT propose de faire circuler de nouveau l'information avec les chiffres exacts.*

*Monsieur le Maire insiste sur l'établissement des articles et souhaite notamment la relecture de l'article par l'Adjoint concerné et le responsable de service dans les 48h00.*

*Pascale LE FEVRE précise que cela se passe toujours ainsi normalement.*

*Monsieur le Maire explique que c'est effectivement fait mais avant la mise en page.*

*Robert BONIN informe l'assemblée qu'il n'a jamais été consulté pour la parution de l'article des Finances.*

*Michel GOULEAU explique que la Commune associée de Breuil-Chaussée a fait appel à une entreprise privée et que la distribution s'est a priori bien passée, y compris dans les écarts. Une carte de la commune avait été transmise à la société ainsi que le nombre de foyers.*

*Albert MERCERON explique que les élus de la Commission Consultative de Saint-Sauveur ont quadrillé la commune et se sont ainsi partagés la distribution du magazine, ce qui permet de connaître un peu mieux certains quartiers.*

*Monsieur le Maire salue cette initiative qui permet des contacts entre la population et les élus qui ne peuvent être que profitables.*

*Michel PANNETIER explique qu'il en a été de même à Terves.*

*Monsieur le Maire souhaite qu'une réflexion soit menée sur la distribution du magazine et sur le délai de distribution qui est parfois très long par rapport à la parution de magazine. De plus, la distinction entre le bulletin municipal et la publicité n'est pas toujours faite, les personnes ne souhaitant pas de publicité ne reçoivent donc pas le bulletin municipal.*

#### **⊗ Temps périscolaire**

*Jean-Pierre DUFES revient sur une question qui avait déjà été discutée précédemment. Il explique qu'il souhaitait que des enfants de l'école privée et de l'école publique d'une même tranche d'âge déjeunent ensemble. Cela impliquait que les enfants de l'école privée soient gardés sur la cour de l'école publique qui jouxte le restaurant scolaire. Il ajoute qu'il pensait que c'était du temps périscolaire et Monsieur le Maire pensait qu'il s'agissait de temps scolaire. Il ajoute s'être renseigné auprès du rectorat qui lui a expliqué qu'il s'agissait de temps périscolaire entre 12h00 et 13h30.*

*Monsieur le Maire s'étonne tout d'abord sur la forme de cette question : pourquoi n'a-t-elle pas été évoquée lors du dernier Bureau Municipal, précisant que cela ne l'aurait pas empêchée d'être évoquée au Conseil Municipal.*

*La collectivité a institué le temps périscolaire de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h00. Il n'y a pas, jusqu'à nouvel ordre, de temps périscolaire entre 12h00 et 13h30.*

*A en croire cet article, il faut instituer du temps périscolaire entre 12h00 et 13h30 et faire payer les parents. Monsieur le Maire ne se souvient qu'une telle décision ait été prise.*

*Pascale FERCHAUD rappelle que le problème provenait aussi du lieu d'accueil (enfants de l'école privée dans une école publique) et propose, en ces temps difficiles, de rassembler les deux écoles, il n'y aurait ainsi plus de problème de fermeture de classe.*

*Monsieur le Maire conclut en précisant que la question du temps périscolaire entre 12h00 et 13h30 sera évoquée en Commission Scolaire.*

*☺*

*Monsieur le Maire rappelle que le prochain Conseil Municipal se tiendra le jeudi 7 mai 2009.*

*Jean-Pierre DUFES intervient rapidement sur les conséquences de la grève d'aujourd'hui en précisant que 78 enfants ont été accueillis et que le personnel gréviste était plus nombreux que la dernière fois, ce qui a causé quelques problèmes.*

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Josette DUFAURET

Jean-Michel BERNIER